Nations Unies S/2008/414

Conseil de sécurité

Distr. générale
24 juin 2008
Français
Original : anglais

Lettre datée du 23 juin 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport et les recommandations du général de corps d'armée Riek Machar Teny-Dhurgon, Médiateur en chef du processus de paix entre le Gouvernement de la République de l'Ouganda et l'Armée de résistance du Seigneur, dont le texte m'a été communiqué par mon Envoyé spécial pour les régions victimes de l'Armée de résistance du Seigneur, Joaquim Alberto Chissano.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le rapport et les recommandations contenues dans l'annexe à la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité, conformément à la demande formulée par le Médiateur en chef.

(*Signé*) **Ban** Ki-moon

08-39833 (F) 020708 080708

Annexe

Lettre datée du 18 juin 2008, adressée au Secrétaire général par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour les régions victimes de l'Armée de résistance du Seigneur

Le général de corps d'armée Riek Machar Teny-Dhurgon, Médiateur en chef et Vice-Président du Gouvernement du Sud-Soudan, m'a prié de vous faire tenir son rapport sur l'état des pourparlers de paix entre le Gouvernement de la République de l'Ouganda et l'Armée de résistance du Seigneur (LRA).

Ce rapport fait le point du processus de paix et énonce des recommandations sur la marche à suivre pour le faire avancer. De l'avis du Médiateur en chef, il importe de : i) poursuivre les efforts visant à réengager la LRA dans le processus de paix; ii) laisser la porte ouverte à une initiative diplomatique qui rétablirait le dialogue avec la LRA à Djouba, même si d'autres possibilités sont envisagées, iii) appliquer dès maintenant certains éléments des Accords de Djouba, notamment ceux qui concernent les opérations d'aide humanitaire et socioéconomique dans les régions victimes de la LRA; iv) poursuivre la mise en place des nouvelles institutions judiciaires; v) maintenir le processus de médiation et certains dispositifs déjà en place; vi) continuer de mobiliser des ressources adéquates au titre du processus de manière que les populations touchées par le conflit puissent être véritablement aidées à retourner dans leur région d'origine. Ce dernier élément permettrait en outre au Médiateur, au Facilitateur et aux autres parties concernées de se tenir prêts à faire face à la démobilisation des combattants de la LRA lorsque le mouvement rebelle se réinscrira dans le processus de Djouba.

Tout en étant convaincu que les éléments susmentionnés pérenniseront les acquis des Accords de Djouba au profit des Ougandais, le Médiateur en chef attend la réponse du Gouvernement de la République de l'Ouganda et de la LRA à ses propositions. Il m'a également prié de faire communiquer son rapport au Président et aux membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Joaquim A. **Chissano**

Pièce jointe

Rapport et recommandations du Médiateur en chef du processus de paix entre le Gouvernement de la République de l'Ouganda et l'Armée de résistance du Seigneur

Introduction

1. Les pourparlers de paix entre le Gouvernement ougandais et l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) se sont officiellement ouverts à Djouba le 16 juillet 2006, après que les parties eurent accepté la médiation du Gouvernement du Sud-Soudan en vue de trouver une issue pacifique au conflit qui les oppose depuis si longtemps. Ces longues négociations sont maintenant achevées. Pourtant, la LRA n'a pas encore signé le texte de l'Accord définitif. Ses forces auraient récemment repris leurs mouvements et leurs activités militaires dans la région. Par ailleurs, les États de la région réfléchissent à d'autres moyens de traiter avec elle. Ces faits nouveaux suscitent des interrogations quant à l'état d'avancement du processus de paix, et il convient d'y répondre. En tant que médiateurs, nous pensons que le processus de négociations entamé à Djouba a produit des accords solides, certes difficiles à appliquer, mais indispensables pour parvenir à un règlement durable du conflit et autour desquels nous devons nous mobiliser.

Historique et raison d'être de la médiation du Gouvernement du Sud-Soudan

2. Le Gouvernement du Sud-Soudan est davantage qu'un simple médiateur dans ce processus : il en est une partie prenante essentielle. Pendant des années, le Sud-Soudan a été un théâtre d'opérations pour la LRA et les forces anti-insurrectionnelles de l'armée ougandaise, d'où de graves perturbations pour la population civile et l'activité économique et commerciale – les activités de la LRA menaçaient également de couper la route entre Djouba et d'importants axes de transport du nord de l'Ouganda. De plus, le retour et la réinstallation pacifiques de nos réfugiés et déplacés passent par le règlement du conflit. Aujourd'hui, les Sud-Soudanais ont besoin de consolider les acquis de l'Accord de paix global et c'est pourquoi ils misent tant sur l'aboutissement des négociations. Il n'empêche que les bienfaits du processus de paix s'étendront, et assurément se font déjà sentir, bien au-delà de nos frontières. Pour toutes ces raisons, nous pensons que le processus que nous avons lancé à Djouba ne doit pas être abandonné, car il représente à ce jour la solution la plus rationnelle et la plus complète du conflit avec la LRA.

Les négociations – résultats et difficultés

3. À Djouba, les parties ont adopté une démarche globale afin de régler une fois pour toutes l'ensemble du contentieux résultant du conflit et de s'attaquer à ses causes sous-jacentes et à ses répercussions. Cinq points ont donc été inscrits à l'ordre du jour : i) cessation des hostilités; ii) solutions globales, iii) réconciliation et responsabilité; iv) cessez-le-feu permanent; v) désarmement, démobilisation et réintégration (DDR). Ils ont formé la base des négociations.

4. Dans notre rôle de médiateurs, nous avons largement ouvert les pourparlers de Djouba aux représentants des communautés, qui ont participé en tant qu'observateurs à l'ensemble des négociations. Le processus a par ailleurs

largement bénéficié des consultations entre les parties qui ont eu lieu en Ouganda dans la seconde moitié de 2007. Quoique les pourparlers se soient déroulés à l'extérieur de l'Ouganda, nous sommes convaincus que leur issue reflète les aspirations des parties, à commencer par celles des populations ougandaises touchées par le conflit.

5. Je peux donc annoncer avec une grande satisfaction que, le 25 mars 2008, les parties sont parvenues à un consensus sur toutes les questions à l'ordre du jour. Elles ont signé ou paraphé huit accords de fond dont l'ensemble constitue l'Accord de paix définitif. Un court texte qui devait être signé solennellement par le général Joseph Kony et le Président Yoweri Museveni a été paraphé.

Difficultés – la représentation de la LRA

6. Comme tout autre processus, les pourparlers de Djouba ont traversé des passes difficiles. Les dirigeants de la LRA, qui étaient sous le coup d'un mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale, refusèrent dès le début de se déplacer à Djouba. Ils durent dès lors s'en remettre à des représentants qui négociaient en leur nom, et communiquèrent par visiteurs interposés ou par téléphone. La chose n'a rien d'inhabituel : de nombreuses négociations de paix sont conduites par des émissaires plutôt que par les chefs en personne. L'essentiel est d'avoir une représentation crédible. Je tiens que les dirigeants de la LRA sont restés constamment en contact avec leurs délégués sur toutes les questions à l'ordre du jour à Djouba. Nous avons eu à plusieurs reprises l'occasion de rencontrer le général Joseph Kony, son bras droit Vincent Otti et des commandants de la LRA ou d'avoir des entretiens avec eux. Les avocats de mon équipe de médiation ainsi que des représentants de l'ONU ont également rencontré des responsables de la LRA, y compris dans leurs camps. De son côté, le Gouvernement ougandais a eu des contacts directs avec les chefs rebelles tout au long du processus. Le fait que les dirigeants de la LRA aient modifié plusieurs fois la composition de leur délégation et changé de négociateur en chef montre bien le prix qu'ils attachent aux pourparlers. À nous de faire en sorte qu'ils continuent de faire confiance à ceux qui les représentent durant ce processus.

Vaincre la méfiance

7. Bien qu'il ait toujours agi de bonne foi, le Gouvernement du Sud-Soudan doit sans cesse rassurer la LRA quant à l'impartialité de sa médiation. Durant les pourparlers, nous nous sommes efforcés d'améliorer la confiance entre les parties et de dissiper les craintes de la LRA. Les bons offices de Joaquim Chissano, Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour les régions victimes de la LRA, ont permis de mobiliser un appui régional pour étayer le processus. Les présidents de l'Afrique du Sud, de la République démocratique du Congo, de la Tanzanie, du Kenya et du Mozambique ont envoyé des représentants aux pourparlers, sous les auspices de l'Union africaine. Nous remercions M. Chissano ainsi que les ambassadeurs africains, comme nous avons fini par appeler les représentants, de leurs précieuses contributions au processus de négociations. Leur présence a renforcé la médiation et a symbolisé la solidarité africaine et régionale face à ce difficile problème.

Renforcer la solidarité et les appuis

8. Outre les ambassadeurs africains, d'autres représentants de la communauté internationale sont restés avec nous à Djouba tout au long des pourparlers, et ont souvent négocié des compromis sur les questions difficiles. Grâce à un Fonds pour l'initiative de Djouba alimenté par plusieurs pays et à d'autres dispositifs d'accompagnement, ils ont favorisé la poursuite du dialogue et le maintien des infrastructures qui ont rendu les pourparlers possibles. Sans cet appui, le processus se serait essoufflé, et rapidement. Nous espérons pouvoir compter sur cette solidarité dans la prochaine phase difficile du processus, qui nécessite un soutien prolongé.

Les dividendes du dialogue

9. J'ai déjà évoqué les raisons qui ont incité le Gouvernement du Sud-Soudan à offrir sa médiation aux parties. Depuis le début des pourparlers, des progrès tangibles ont été enregistrés pour les populations ougandaises et soudanaises touchées par le conflit, surtout depuis le 26 août 2006, date de l'accord sur la cessation des hostilités. Cet accord contient deux grandes mesures d'une immense valeur : i) la création de zones de rassemblement des forces de la LRA; et ii) la création d'une équipe de surveillance de la cessation des hostilités chargée d'une tâche d'observation impartiale. J'insiste sur ces deux instruments dès maintenant, car j'aurai des recommandations particulières à faire plus loin à leur sujet.

10. Ri-Kwang-Ba et Owiny-Ki-Bul, dans l'Equatoria occidentale et l'Equatoria orientale respectivement, avaient été choisis initialement comme zones de rassemblement. Le 14 avril 2007, les parties sont convenues de ne retenir que Ri-Kwang-Ba. Parallèlement, elles ont décidé d'étoffer l'équipe de surveillance de la cessation des hostilités en y nommant des représentants d'autres pays africains. L'équipe se compose actuellement d'observateurs militaires du Kenya, de la Tanzanie, de la République démocratique du Congo, du Mozambique et de l'Afrique du Sud. Elle est l'une des chevilles ouvrières du processus.

11. Depuis que la LRA s'est retirée du nord de l'Ouganda et la zone située à l'est du Nil au Soudan dans le cadre du processus de Djouba, la sécurité s'est considérablement améliorée, aussi bien en Ouganda que dans l'Equatoria orientale. Je crois savoir que la situation humanitaire est nettement meilleure dans le nord de l'Ouganda, où quelques districts ont vu revenir tous leurs déplacés. Il y a encore des gens dans les camps, mais essentiellement pour des raisons sans rapport avec l'insécurité. Ce sont là quelques-uns des dividendes humanitaires incontestables des pourparlers de Djouba. D'autres progrès socioéconomiques aux retombées incommensurables sont en cours; nous ne devons pas les perdre de vue quand nous préparons notre action pour résoudre les problèmes de l'heure.

Éléments des accords

12. Comme je l'ai déjà dit, la stratégie que nous avons adoptée consistait à traiter le plus largement possible toutes les questions liées au règlement du conflit. Par conséquent, les accords sur les solutions globales traitent des causes sous-jacentes, des dimensions politiques et des incidences socioéconomiques du conflit. Un autre accord essentiel et très commenté au niveau national et international est l'accord sur

la justice et la réconciliation. Son texte et ses annexes contiennent des dispositions détaillées sur les procédures de traitement des crimes et exactions commis durant le conflit. Il définit également le cadre à mettre en place pour promouvoir l'apaisement et la réconciliation dans toutes les communautés touchées et dans le corps de la nation ougandaise. Une combinaison de justice magistrale, de justice traditionnelle et de procédures d'arbitrage couvrirait tout le champ des violations commises pendant des années dans le nord de l'Ouganda et au-delà. Nous pensons que cet accord répond à la question de la responsabilité pénale d'une manière suffisamment détaillée et conforme aux normes internationales.

13. Les combattants s'inquiètent toujours de la manière dont ils vont être reçus chez eux après avoir quitté les rangs de la rébellion. Les accords de cessez-le-feu et de DDR contiennent donc des dispositions détaillées sur le retour et la réintégration des éléments de la LRA. Les parties ont adopté les pratiques optimales dans ces domaines, et avec le soutien de la communauté internationale nous envisageons la démobilisation et la réintégration en bon ordre des rebelles. Dans le cadre de l'accord sur les mécanismes de mise en œuvre et de contrôle, un groupe de liaison mixte et une instance de contrôle doivent être établis après la signature de l'Accord de paix définitif. Ces organes, qui auraient une large participation dont celle de la LRA dans le cas du groupe de liaison mixte, ont vocation à assurer la surveillance indispensable du processus d'application. Les mécanismes de mise en œuvre et de contrôle donnent aussi aux parties le temps de se préparer au désarmement complet et aux procédures judiciaires en Ouganda, avant le rapatriement des forces de la LRA.

La non-signature de l'Accord de paix définitif par la LRA

14. Alors que toutes les dispositions avaient été prises pour qu'il signe l'Accord le 10 avril 2008, le général Joseph Kony ne s'est pas présenté à la cérémonie de signature de Ri-Kwang-Ba, en invoquant quelques réserves sur le texte. Il n'a pas non plus rencontré les dirigeants de la communauté ougandaise qui sont retournés à Nabanga un mois plus tard pour une réunion, le 10 mai, qui devait l'amener à rejoindre le processus. Il avait cherché à obtenir des précisions supplémentaires sur les accords; il voulait en particulier comprendre le rapport entre la division spéciale de la Haute Cour prévue dans l'accord (pour juger les crimes commis durant le conflit) et les mécanismes de justice coutumière, notamment acholi. Le fait que Joseph Kony ne se soit pas présenté aux réunions suivantes a beaucoup déçu toutes celles et tous ceux qui, de par le monde, avaient préparé et espéraient la signature définitive des accords.

15. La non-signature de l'Accord de paix définitif suscite de nombreuses interrogations, surtout dans les communautés touchées par le conflit. Je crois qu'il faut y voir la conséquence d'un certain nombre d'éléments : des tensions seraient semble-t-il apparues au sein de la LRA vers la fin des négociations. En octobre 2007, on a appris que Vincent Otti, Vice-Président de la LRA, avait probablement été tué, à la suite de quoi la LRA était de nouveau en marche. Certains de ces tiraillements expliquent les changements à la tête et au sein de la délégation de la LRA.

16. Bien que nous n'ayons pu en déterminer la portée et la signification exactes, les frictions qui pourraient exister au sein de la LRA représentent des obstacles à

surmonter et font ressortir la nécessité d'adopter des calendriers réalistes pour obtenir l'application intégrale des accords. Nous estimons de notre devoir de médiateurs de travailler avec les parties, à travers leurs représentants, telles qu'elles sont : il ne nous appartient pas de renforcer ou d'affaiblir la cohésion interne de l'une ou de l'autre. Notre priorité maintenant est de nous employer à vaincre la réticence actuelle de la LRA à s'engager véritablement dans l'application intégrale de l'Accord.

État actuel du processus

17. Le fait que le général Kony n'ait pas signé le texte de l'Accord définitif est évidemment un coup dur pour l'application intégrale des accords. Comme je l'ai dit, les négociations officielles sont terminées. Des démarches sont en cours pour convaincre la LRA de renouer le dialogue, mais elles ne relèvent pas du processus de négociations. Le processus en question nécessitera sans doute d'autres explications de texte et éclaircissements sur la raison d'être des accords. La chose n'est pas en soi inhabituelle. Nous encourageons vivement la reprise de véritables contacts avec la LRA, et nous travaillerons avec d'autres acteurs dans ce sens. Nous savons parfaitement que des éléments importants des accords ne peuvent être mis en œuvre tant que l'Accord de paix définitif n'est pas signé. Plus fondamentalement, le règlement crédible du conflit est subordonné à l'adhésion et à la participation pleine et entière de la LRA.

Les activités militaires de la LRA dans la région

18. J'ai déjà mentionné les récentes activités militaires de la LRA dans la région. Pendant toute la durée des pourparlers, le plus gros des forces rebelles se trouvait en RDC, et c'est du reste de là que leurs chefs ont engagé les négociations. Selon divers rapports, la LRA serait stationnée en République centrafricaine, où des crimes auraient été commis. Les médiateurs n'ont pas conduit d'enquête indépendante sur ces allégations. Nous croyons savoir que d'autres acteurs les étudient actuellement de plus près. Il semblerait à tout le moins que la LRA est bien présente en République centrafricaine, sans que l'on connaisse très bien l'étendue et la nature de ses activités.

Les activités de la LRA au Soudan

19. Nous pouvons en revanche affirmer que des incidents impliquant la LRA se sont bel et bien produits ici au Sud-Soudan durant les derniers mois. Plusieurs ressortissants soudanais ont été enlevés, notamment dans l'Equatoria occidentale. Il en est résulté un climat de peur et de tensions qui gagne d'autres régions. La situation s'est aggravée le 5 juin 2008 lorsque des éléments semblant appartenir à la LRA ont lancé à l'aube un raid surprise contre un contingent de notre Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) qui avait été déployé pour appuyer le processus à Nabanga, en bordure du point de rassemblement de Ri-Kwang-Ba.

20. Le 10 juin 2008, j'ai envoyé l'Équipe de surveillance de la cessation des hostilités en mission de vérification à Nabanga. Le lendemain, les faits suivants m'ont été rapportés : le 5 juin 2008, la LRA avait attaqué le camp de la SPLA à Nabanga, tuant 14 soldats. Six femmes et six enfants avaient également péri dans cet assaut. Apparemment, quatre combattants de la LRA avaient été tués. Leurs

corps avaient été abandonnés sur place. Des cases et des biens avaient été détruits. Les habitants de Nabanga étaient en plein désarroi.

21. Nous condamnons avec la plus grande fermeté tous ces actes, qui violent la lettre et l'esprit des accords. Ils sont depuis trop longtemps monnaie courante dans le conflit ougandais. Nous ne croyons pas qu'il y ait de solution facile, ou que les problèmes puissent être réglés d'un coup de baguette magique. Ce sont des actes de ce type perpétrés sur le territoire soudanais qui ont poussé le Gouvernement du Sud-Soudan à s'engager dans le processus de médiation. Si nous pouvons à juste titre nous sentir déçus face à ces reculs apparents et à la violation des termes de l'accord, nous ne devons pas céder au désespoir ou réagir simplement par la colère. Une réponse constructive est plus que jamais nécessaire en ce moment précis.

Stratégie pour la période de transition

22. Après examen et évaluation des événements de ces derniers mois, le Gouvernement du Sud-Soudan demeure déterminé à voir les parties signer l'Accord de paix définitif et honorer leurs obligations. Telle est encore et toujours notre priorité numéro un. Pendant que nous œuvrons pour obtenir des avancées, nous pensons que la période actuelle, d'une durée indéterminée, devrait être exploitée pour promouvoir et consolider les éléments positifs des accords.

23. Je propose donc ce qui suit pour cette période de transition :

a) **Poursuivre le dialogue avec la LRA**

Il est essentiel de continuer d'encourager la LRA à se réengager dans le processus de paix et à signer officiellement l'Accord de paix définitif. Si nous réussissons dans cette entreprise, nous pourrons aller de l'avant avec l'application intégrale des accords.

b) **Commencer à appliquer les accords de Djouba**

Étant donné que les accords contiennent de nombreux éléments socioéconomiques et politiques positifs et urgents, il importe de commencer à en appliquer les dispositions pertinentes.

c) **Conserver ou adapter certains dispositifs des accords**

Les principaux instruments de mise en œuvre du processus doivent être retenus. Des adaptations devraient être envisagées au besoin de manière à asseoir la crédibilité de l'application transitoire.

d) **Mobiliser des ressources pour l'application transitoire**

Notre gouvernement continuera certes d'investir dans ce processus, mais l'application transitoire nécessitera des ressources, même avec des infrastructures réduites. Les initiatives que nous prendrons nous-mêmes en collaboration avec d'autres acteurs de la communauté pour continuer de promouvoir la signature de l'Accord impliqueront automatiquement des dépenses.

A. Poursuivre le dialogue avec la LRA

24. Comme je l'ai déjà indiqué, le Gouvernement du Sud-Soudan privilégie la voie pacifique pour résoudre ce conflit. Il invite donc les dirigeants de la LRA à renouer le dialogue qu'ils avaient eux-mêmes si bien engagé. Lors de mes premiers contacts avec la LRA au début de 2006, les chefs rebelles m'avaient confirmé leur volonté de participer aux pourparlers de bonne foi. Nous demandons à tous ceux qui peuvent exercer une influence sur la LRA de l'exhorter à se réengager dans le processus. À cet égard, le Gouvernement du Sud-Soudan apprécie le rôle joué par Joaquim Chissano, Envoyé spécial pour les régions victimes de la LRA, et continuera de coopérer avec son bureau dans le cadre de cette mission.

B. Commencer à appliquer les accords

25. L'équipe de médiation pense que les accords conclus à Djouba ont valeur juridique : il ne s'agit pas d'instruments provisoires. Ils ne nécessitent pas de négociations supplémentaires. Ils ont tous été signés et paraphés par les parties. Bien sûr, certains ne pourront être appliqués qu'après la signature et l'engagement ferme de la LRA, mais aucune règle de droit n'empêche d'appliquer les autres éléments des accords, moyennant les modifications nécessaires. Quatre raisons impératives militent en faveur d'une application sélective dès maintenant :

- Premièrement, l'application serait une mesure de confiance qui rassurerait la LRA sur le fait que les accords signés par elle sont respectés et que les communautés ougandaises sont prêtes à accueillir ses éléments démobilisés et à les réintégrer sans arrière-pensée.
- Deuxièmement, elle produirait d'immenses bienfaits dans les communautés touchées par le conflit. Nombre des solutions figurant dans les accords accordent une place privilégiée aux victimes et aux communautés, transcendant ainsi les intérêts étroits des deux parties, et devraient être appliquées en fonction des besoins et non pas selon des règles rigides. Le calendrier des interventions humanitaires prévues dans les accords est dicté par les événements sur le terrain. Dès que les déplacés commencent à rentrer chez eux spontanément, le Gouvernement ougandais est dans l'obligation de les aider dans ce processus.
- Troisièmement, commencer à appliquer l'accord signifierait s'attaquer aux sujets de mécontentement susceptibles d'avoir déclenché, exacerbé ou prolongé le conflit. Du coup, les justifications avancées pour soutenir le conflit s'en trouveraient affaiblies.
- Enfin, ce qui ramène au premier point, l'application serait un démenti apporté aux sceptiques et aux détracteurs du processus de paix. Aucun processus de paix n'est à l'abri des doutes, voire des sabotages. La preuve de l'application de bonne foi est la réponse la plus éloquente dans de telles circonstances.

Appui au principe de l'application transitoire

26. Nous sommes extrêmement encouragés par le fait que les principales parties concernées ont véritablement le sentiment que les acquis de 20 mois de négociations ne doivent pas être perdus. Le Gouvernement ougandais, qui assume la charge la

plus lourde de la mise en œuvre, a déjà commencé à appliquer certains éléments de l'accord. Je crois savoir que le Premier Ministre a écrit à divers ministères à cet effet. Et surtout, la division des crimes de guerre de la Haute Cour ougandaise a été établie, dans le droit fil des accords. Même avec l'application limitée envisagée, plusieurs éléments des divers accords nécessiteront une planification soigneusement coordonnée et hiérarchisée du processus.

Les modalités d'application

27. La stratégie et le calendrier révisé de l'application doivent être clairs, y compris pour les fonctions de surveillance et de contrôle à exercer. La probabilité de la mise en œuvre s'en trouverait renforcée, et de plus toutes les parties concernées sauraient qu'elles peuvent compter sur le processus. À cet égard, l'équipe de médiation propose que le Gouvernement ougandais fasse connaître sa stratégie et son ordre de priorités pour appliquer les accords à titre transitoire. Les engagements de l'Ouganda seraient communiqués aux principales parties prenantes, dont les médiateurs. Ils serviraient de cadre pour lancer des activités durant la période transitoire et donneraient également une base pour la surveillance et les contrôles.

C. Conserver les principaux dispositifs de l'Accord

28. Notre troisième objectif est que les instruments déjà adoptés pour faciliter la transition après une ère de violence ne soient pas démantelés. Le maintien de systèmes fonctionnels revêt également une haute valeur symbolique, car il constitue une preuve incontestable de bonne foi et de la viabilité de l'option pacifique durant cette période. À cet égard, nous proposons ce qui suit :

- **Conserver Ri-Kwang-Ba comme zone de rassemblement officielle**. Le corollaire est que les installations doivent rester utilisables. Ils faut aussi conserver une capacité opérationnelle de manière à pouvoir reprendre les activités dans la zone de rassemblement dès que la LRA commence à se regrouper. Tel est l'objectif que s'est fixé le Gouvernement du Sud-Soudan. Nous demandons donc à la LRA de faire usage de Ri-Kwang-Ba et, à la suite des récents événements, de s'abstenir de tout autre acte susceptible de porter atteinte à l'inviolabilité de ce lieu désigné comme sanctuaire d'un commun accord entre les parties.

- **Conserver une équipe de surveillance de la cessation des hostilités fonctionnelle**. Cette équipe est indispensable pour évaluer la situation en matière de sécurité, exercer une surveillance militaire et renforcer la confiance durant la période de transition. Elle a confirmé la valeur de sa contribution récemment en vérifiant de façon crédible les faits relatifs à l'attaque de Nabanga, intervenue durant cette période incertaine.

- **Maintenir les fonctions de conseil et de supervision du Médiateur** et l'efficience de mon bureau est un élément essentiel. Les questions que j'ai évoquées ici à propos du respect et de l'application transitoire des accords appellent toutes des mécanismes de surveillance. Je continuerai donc de chercher des informations et de proposer des conseils aux parties, notamment à travers mon équipe, sur les questions relatives à l'application des accords.

- **Établir à titre provisoire une fonction de surveillance et de contrôle des activités liées à l'application des accords**, notamment en Ouganda. Le rôle officiel des négociateurs est terminé. En attendant l'application intégrale des accords et l'établissement du Groupe de liaison mixte et de l'Instance de contrôle, un mécanisme de surveillance reste nécessaire.

La délégation de la LRA m'a communiqué à ce sujet une note très utile dont je crois savoir que le Gouvernement ougandais est également saisi. Je solliciterai très bientôt le point de vue des autorités ougandaises sur ce document. Quel que soit le consensus qui se dégagera, il est primordial que l'application commence, que les plans adoptés soient rendus publics, que leur mise en œuvre soit contrôlée, que le processus soit participatif et conforme aux accords, et surtout, que les points de vue de l'autre partie soit sollicités et pris en compte. Mon bureau continuera de s'investir pleinement dans ce dossier, conformément à mes recommandations susmentionnées, y compris au titre des modalités d'application.

D. Mobiliser des ressources pour l'application des accords

29. Nos donateurs ont décidé de ne plus alimenter le Fonds pour l'initiative de Djouba, qui devrait maintenant être clôturé. Nous estimons cependant que, compte tenu des besoins actuels liés au processus, un arrangement satisfaisant doit être trouvé pour ménager des appuis durant cette période de transition. Nous savons qu'une grande partie des programmes seront exécutés en Ouganda, et qu'il faut tenir compte de cette réalité. Prévoir dès maintenant des modalités de financement adéquates sera un gage d'efficacité et de dynamisme pour le processus d'application. C'est la raison pour laquelle nous encourageons la communauté des donateurs à continuer de soutenir ce processus; nous l'invitons à étudier avec nous et avec le Gouvernement ougandais les modalités les mieux adaptées pour aller de l'avant. L'équipe de surveillance de la cessation des hostilités aura besoin d'appuis pour mener à bien son importante mission durant cette période et avant de se transformer en équipe de surveillance du cessez-le-feu, comme le prescrit l'Accord de cessez-le-feu permanent.

Application participative

30. Nous ne devons jamais oublier que les principales parties concernées et les bénéficiaires du processus sont les populations et les victimes touchées par le conflit, notamment en Ouganda. Toute application transitoire devra s'assurer qu'elles continuent d'être consultées, comme elles l'ont été tout au long des pourparlers. En fait, une grande partie des dispositions des accords nécessitent la participation active des communautés à toutes les étapes de leur application. Des modalités réalistes devront être trouvées à cette fin.

Conclusion

31. De grands espoirs et beaucoup d'efforts ont été investis dans les pourparlers entre le Gouvernement ougandais et l'Armée de résistance du Seigneur. Le Gouvernement du Sud-Soudan reste déterminé à remettre le processus sur les rails posés à Djouba. Nous demandons à la LRA de se réengager dans le processus en

établissant des communications régulières et crédibles avec l'équipe de médiation, les principales parties concernées et le Gouvernement ougandais. Le respect et l'application intégrale des Accords demeure notre première priorité et notre objectif privilégié. Dans cette quête, nous compterons sur le soutien constant des parties prenantes, collectivités et acteurs régionaux et internationaux.

32. Nous croyons également que l'application effective de certains éléments des accords dès maintenant consoliderait la paix dans le nord de l'Ouganda et certaines zones du Soudan méridional et améliorerait les perspectives de stabilisation dans les autres régions touchées. Nos efforts en ce sens prouveraient qu'il existe une alternative pacifique viable à la violence, et qu'elle peut mettre fin au conflit. Le chemin sera ardu, mais nous croyons que le règlement de ce conflit exige et mérite l'engagement sans faille de tous et de chacun. Nos peuples, qui ont si longtemps souffert, n'attendent rien de moins de nous.

33. J'attends maintenant la réponse des Parties à mes recommandations.

Le Général de corps d'armée,
Vice-Président du Gouvernement du Sud-Soudan,
Médiateur en chef des pourparlers de paix pour l'Ouganda
(*Signé*) Riek Machar **Teny-Dhurgon**

Djouba, le 16 juin 2008